



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX M. FERARD, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. QUEYREIX

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/046 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PUMPTRACK MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la commune de mettre à disposition du public une piste pumptrack située à la queue du lac de la prairie de Châteauneuf-la-Forêt,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et la bonne utilisation de cet équipement,

Considérant qu'il convient d'établir un règlement intérieur définissant les conditions d'accès, d'utilisation, et les règles de comportement,

Considérant que ce règlement intérieur sera affiché de manière permanente et visible à l'entrée de l'équipement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'approuver à l'unanimité le règlement intérieur annexé à cette délibération :

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 10 juillet 2025.



La Maire,
Françoise RIVET